

Construction de l'Université de Lille - Principes fondateurs et engagements

L'Université de Lille, investie de ses missions de service public, porte notre ambition commune de créer une grande université de stature internationale, reconnue pour l'excellence de sa recherche, innovante et créatrice d'avenir, identifiée pour la qualité de ses formations et de sa démarche de formation tout au long de la vie, attentive à la qualité de vie et de travail de ses étudiants et de ses personnels.

La construction de l'Université de Lille repose sur des principes partagés, qui déterminent des engagements forts contractés envers ses usagers, ses personnels et les territoires.

Les principes fondateurs

La gouvernance

Elle est démocratique, transparente et collégiale.
Dans le respect des règles régissant les universités, la gouvernance de l'Université de Lille privilégie l'efficacité, la souplesse des processus de décision dans le respect des principes de solidarité et de subsidiarité à tous les niveaux.

Les composantes et les unités de recherche

L'Université de Lille s'organise à partir de ses composantes (UFR, instituts, écoles) et unités de recherche. Elles en constituent les piliers, garants de l'articulation formation-recherche, porteurs de la proximité avec les usagers et les personnels, creuset de sa diversité et de sa richesse disciplinaire.

Les personnels

Les personnels sont les acteurs de la construction de l'Université de Lille.
L'Université reconnaît et met en valeur leur rôle dans l'accomplissement de ses missions de service public par la considération qu'elle leur accorde à titre collectif et individuel. Dans le respect de la volonté de chacun, elle offre de nouvelles perspectives de carrière et d'épanouissement professionnel. Elle met en œuvre les conditions propices au bien-être au travail.

Le territoire

La construction de l'Université de Lille a pour ambition de renforcer l'apport de l'enseignement supérieur et de la recherche au développement économique, social et culturel du territoire.
L'Université intègre cette ambition dans la formulation de ses orientations stratégiques.

Les engagements

L'organisation administrative et technique

L'organisation administrative et technique est fondée sur deux niveaux. Elle est articulée entre les attributions exercées au niveau central et les attributions exercées au niveau des composantes et unités de recherche, dans une répartition équilibrée privilégiant la proximité en matière de service rendu aux usagers et de gestion des personnels, l'efficacité et la simplicité des procédures.

L'adaptation de la configuration des structures de l'université, composantes et unités de recherche aux objectifs et à la stratégie de l'Université est préparée de façon collégiale.

Le comité de direction élargi aux directeurs de composantes participe à la définition de la stratégie de l'université et à la préparation des décisions des conseils.

Les personnels

Les personnels participent à l'élaboration des décisions concernant la construction de l'Université de Lille dans le cadre d'un processus assurant la transparence de l'information et une concertation permanente s'exerçant notamment au sein des groupes de travail et des différentes instances représentatives.

La démarche de fusion des services est conduite en prenant en compte la diversité des situations individuelles, l'objectif d'épanouissement et de bien-être au travail, le respect des préférences de chacun et les dynamiques collectives. Elle repose sur un calendrier réaliste et partagé.

Une mission est créée au plus haut niveau hiérarchique pour assurer le suivi individualisé des mobilités géographiques et fonctionnelles, en appui sur les services de formation et de gestion des ressources humaines.

Les emplois de direction et de chefs de service sont pourvus dans le cadre d'une procédure transparente et font l'objet d'une publication interne systématique. Dans le cas d'un recrutement interne infructueux, une publication externe est réalisée.

L'harmonisation des dispositifs de gestion et de rémunération des personnels repose sur une convergence progressive et positive, assurant l'équité, le respect des acquis sociaux et l'objectif d'amélioration des conditions de travail. Elle s'inscrit dans l'objectif de résorption de la précarité.

L'investissement des personnels dans le processus de création de l'Université de Lille est reconnu.

Un comité permanent émanant des trois CT est créé dès janvier 2016 et se réunit tous les deux mois.

Les usagers

L'Université de Lille a pour objectif d'assurer les conditions les plus favorables à la réussite des étudiants et à leur épanouissement personnel dans un cadre de vie et de travail de niveau international.

La nouvelle dimension des campus de l'université permet d'élargir l'offre de services, de multiplier les espaces de travail, de vie, de culture et de convivialité dans un cadre solidaire et attentif à la santé de chacun.